

2010-3579
2010-10-15

L'homologation de ce produit a été révoquée le 2023-03-16. La fabrication et l'importation du produit sont dorénavant interdites. En vertu de l'alinéa 21(5)a) de la Loi sur les produits antiparasitaires, les stocks de produits existants au Canada peuvent encore être écoulés pour un temps limité selon le calendrier d'abandon graduel de la base de données Information sur les produits antiparasitaires (<https://pesticide-registry.canada.ca>).

WILSON
RÉPULSIF GRANULAIRE POUR CHIENS ET CHATS

FACILITE LE DRESSAGE DE VOS ANIMAUX FAMILIERS

Éloigne chiens et chats pour plusieurs jours dans des conditions atmosphériques normales

DOMESTIQUE

N° D'HOM. 12857 LOI P.A.

GARANTIE : méthyl nonyl cétone 1,9 %

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

700 g [500g, 1 kg]

Sure-Gro IP Inc.
P.O. Box 21001
Brantford ON
N3R 7W9
1-800-268-2806

MODE D'EMPLOI :

La formule du Répulsif Wilson est telle qu'elle empêche les chiens et chats, animaux de maison ou perdus, de faire leurs besoins sur les pelouses, les plates-bandes, les buissons d'ornement et les plantes à feuilles persistantes.

La meilleure manière de dresser un animal est de lui parler fermement et de l'habituer à une action disciplinaire ferme. Le Répulsif Wilson pour éloigner chiens et chats doit être utilisé lors du dressage jusqu'à ce que cette habitude indésirable soit perdue.

Commencer par enlever les crottes, puis saupoudrer les granules en une couche mince qui éloignera les animaux.

Distribuer les granules à la main ou avec un épandeur d'engrais. Ce paquet permet de couvrir 35 m². Appliquer à raison de 20 g par m² (20 g est l'équivalent de 33 mL ou de 2,2 cuillerées à soupe). Traiter les bordures de plates-bandes, autour des arbres, buissons, plantes à feuilles persistantes ou étendues de pelouse. Répéter le traitement jusqu'à ce que l'animal ait perdu cette habitude indésirable. Répéter le traitement après la pluie.

Les poubelles et autres endroits peuvent être protégés des visites des chiens et des chats, en saupoudrant généreusement des granules sur le sol ou le plancher tout autour. Répéter selon les besoins.

Ne pas appliquer directement le produit sur le feuillage des buissons, ni sur les plantes d'ornement à tiges souples. N'appliquer que dans des zones adjacentes aux édifices. Ne pas utiliser dans des habitats fauniques (p. ex., parcs, terrains forestiers).

15 mL = 1 cuillerée à soupe

PRÉCAUTIONS : GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter la contamination des aliments. Ne pas appliquer sur une culture destinée à la consommation humaine ou animale. Porter des gants de caoutchouc lors de l'application manuelle de ce produit. Éviter tout contact avec la peau. Se laver les mains à l'eau et au savon après l'emploi. Ne pas appliquer ce produit de manière à ce qu'il entre en contact direct ou indirect avec une personne ou un animal. Ne pas appliquer directement dans des habitats aquatiques (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les coulées, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs ou les milieux humides) ou les habitats estuariens/marins. NE PAS contaminer l'eau lors du lavage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

PREMIERS SOINS : En cas d'ingestion, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner **aucun** liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique. Ce produit contient un distillat de pétrole.

ÉLIMINATION : Ne pas réutiliser le contenant vide. Envelopper le contenant vide et le jeter aux ordures ménagères.

Pour de plus amples renseignements ou en cas d'urgence, de déversement ou d'incendie, composer sans frais le 1 800 268-2806. www.wilson.nu-gro.com

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))